



Commune de
Forel (Lavaux)

Municipalité

Préavis N° 2-2026

au Conseil communal – 1^{ère} partie

**Rapport de la Municipalité de
Forel (Lavaux)**

Gestion communale 2025



Forel (Lavaux)
Le 20 avril 2026

TABLE DES MATIERES

1.	Administration générale.....	3
1.1	Conseil communal	3
1.2	Municipalité.....	4
1.3	Personnel communal.....	5
1.4	Votations	7
1.5	Naturalisations.....	11
1.6	Visite préfectorale.....	11
1.7	Aménagement du territoire et police des constructions.....	12
1.8	Vie communale, vie du village et des sociétés.....	16
2.	Finances.....	19
2.1	Préambule	19
2.2.	Tâches courantes	19
2.3	Rapport des comptes communaux	20
3.	Forêts, ruisseaux et bâtiments.....	20
3.1	Forêts	20
3.2	Refuge des Quatre Croisées	21
3.3	Autorisations d'abattage	21
3.4	Ruisseaux et sentiers	21
3.5	Bâtiments	22
4.	Travaux publics / Déchets / STEP-STAP.....	25
4.1	Voirie - routes	25
4.2	Gestion des déchets.....	27
4.3	STEP / STAP et réseau des canalisations EC-EU	29
5.	Formation / jeunesse / culture / église	30
5.1	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	30
5.2	Bibliothèque de Savigny - Forel (Lavaux)	31
6.	Police / défense incendie / protection civile.....	31
6.1	Police locale	31
6.2	Office communal de la population.....	32
6.3	Service de Défense Incendie et Secours Cœur de Lavaux (SDIS)	33
6.4	Organisation régionale de protection civile de Lavaux-Oron (ORPC).....	34
7.	Affaires sociales	35
7.1	Association régionale pour l'action sociale (ARAS).....	35
7.2	Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).....	35
7.3	Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERRO).....	35
8.	Service des eaux.....	36
9.	Conclusions.....	40

PREAMBULE

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales en vigueur :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), article 93c,
- du Règlement du 6 janvier 2015 du Conseil communal de Forel (Lavaux), article 92,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport sur la gestion communale de l'exercice 2025.

Ce document apporte une information générale de l'activité municipale pendant l'année écoulée.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ces pages.

1. Administration générale

1.1 Conseil communal

Le Bureau du Conseil communal est composé des personnes suivantes :

Présidente : Mme Isabelle Venetz
Vice-Présidente : Mme Sonia Bigler
Secrétaire : Mme Lizbett Décombaz (hors Conseil)
Secrétaire remplaçante : Mme Jeannette Tornare
Scrutateurs : M. Raad Abdul-Aziz / M. René Chaubert
Scrutateurs suppléants : M. Patrick Batais / M. Stéphane Tolomeo
Huissier : M. Patrick Aubort (hors Conseil)

En 2025, neuf préavis ont été présentés au Conseil communal. Ils ont été acceptés sans modification.

Préavis N° 1-2025	Rapport de la Municipalité de la gestion et des comptes pour l'exercice 2024
Préavis N° 2-2025	Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits "Les Cornes de Cerf" et "La Grange Neuve" avec demande de crédit
Préavis N° 3-2025	Achat et transformation des locaux de La Poste avec demande de crédit
Préavis N° 4-2025	Organisation des festivités du Bicentenaire de la Commune de Forel (Lavaux) avec demande de crédit
Préavis N° 5-2025	Ajustement du bilan pour le passage au plan comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération)
Préavis N° 6-2025	Installation d'un arrosage automatique au terrain de football des Prés de Bamps avec demande de crédit
Préavis N° 7-2025	Octroi d'un crédit pour une étude "Paysage & Patrimoine"
Préavis N° 8-2025	Budget 2026
Préavis N° 9-2025	Traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Le Conseil communal s'est réuni à trois reprises, les 19 juin 2025, 9 octobre 2025 et 12 décembre 2025. La séance du 3 avril 2025 a été annulée, faute d'objet. Les Conseiller·ère·s se sont montré·e·s assidu·e·s et tous les élu·e·s participent de manière active aux séances.

Votations

Les électrices et les électeurs ont été appelés pour 3 dimanches de votations, le 9 février 2025, le 29 septembre 2025 et le 30 novembre 2025 pour différents scrutins.

Les résultats des votations sont présentés sous le chiffre 1.4.

1.2 Municipalité

Au cours de l'année 2025, la Municipalité s'est réunie à 33 reprises en soirée et 11 fois en journée. A ces séances s'ajoutent les diverses assemblées des associations et ententes intercommunales. Des visites sur site, des entretiens avec les administrés, le suivi des chantiers s'ajoutent régulièrement aux agendas des Municipaux.

Législature 2021 - 2026 (répartition des dicastères du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026)

Dicastères	Responsable	Remplaçant
Administration générale, finances, estimations fiscales, santé publique, services sociaux et police	Perret Bernard Syndic	Genton Jean-Marc Vice-Syndic
Service des eaux et SDIS	Genton Jean-Marc Vice-Syndic	Colomb André Municipal
Service des forêts, protection civile, cours d'eau et terrains communaux	Cordey Roger Municipal	Chapalay Roseline Municipale
Service de voirie, travaux, routes, terrains de sport et eaux claires hors zone à bâtir	Chapalay Roseline Municipale	Cordey Roger Municipal
Service de l'épuration des eaux usées, eaux claires dans les zones à bâtir, STEP et gestion des déchets	Colomb André Municipal	Godat Michel Municipal
Police des constructions, aménagement du territoire, relation avec les sociétés locales, internet et informatique (IT)	Flotron Nicolas Municipal	Perret Bernard Syndic
Service des écoles, accueil enfance et bâtiments communaux	Godat Michel Municipal	Flotron Nicolas Municipal

Durabilité et climat

Plan énergie climat communal (PECC)



FOREL (LAVAUX)

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Énergie et Climat Communal (PECC), la Commune de Forel (Lavaux) a mené un sondage auprès de sa population au printemps 2025.

Ce questionnaire visait à mieux connaître les habitudes, les perceptions et les attentes des habitants en matière d'énergie, de mobilité, d'environnement et d'engagement citoyen.

Au total, 207 réponses ont été recueillies, offrant un aperçu représentatif des préoccupations locales et des pistes d'action pour la Commune. Les résultats complets et les graphiques sont à retrouver sur le site internet : www.forel.ch.

Différents thèmes ont été soumis à la population :

- mobilité et déplacements,
- énergie et habitat,
- consommation et alimentation,
- attentes envers la Commune,
- participation et implication citoyennes.

Les résultats complets et les graphiques du sondage sont à retrouver sur le site internet : www.forel.ch.

Suite à cet état des lieux des mesures déjà réalisées et des préoccupations de la population, la Municipalité a travaillé sur les actions concrètes qu'elle souhaite mener. Certaines de ces actions seront soumises au Conseil communal (création d'un fonds pour l'énergie, le climat et la durabilité par exemple), pour d'autres, elles peuvent être immédiatement appliquées (appui des actions citoyennes en faveur de la nature par exemple).

Le PECC est disponible sur le site internet de la Commune.

1.3 Personnel communal

Traitements

La Municipalité a décidé une indexation des salaires 2025 sur la base de l'évolution de l'indice national des prix à la consommation (IPC) durant cet exercice.

Formation

La formation continue est un pilier important de la politique des ressources humaines de la commune. Elle apporte une plus-value essentielle à l'administration et à l'ensemble des collaborateurs. Les principales formations et séminaires sont détaillés ci-après :

- formation sur notre logiciel de saisie des séances,
- formation sur le 2^{ème} pilier,
- formation sur l'évolution technologique,
- formation sur l'établissement des décomptes de frais de chauffage (aspects juridiques et pratiques),
- formation sur les défauts de construction et hypothèque légale,
- microcertification – audit de performance et évaluation.

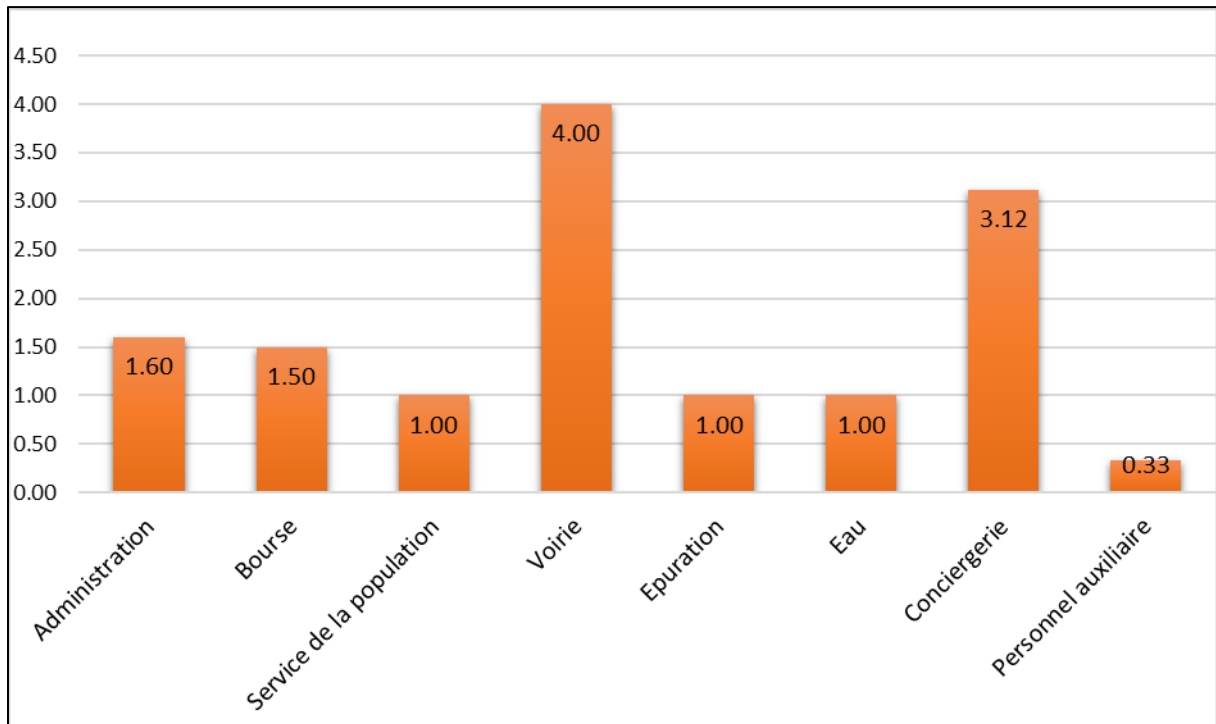
Mutations du personnel communal

Effectif du personnel communal en 2025

Services	Fonction	Taux en %
Administration	Secrétaire municipale	100.00%
	Secrétaire administrative et Préposée LVCR	60.00%
		<i>2 personnes</i>
Bourse	Boursier communal	100.00%
	Boursière communale adjointe	50.00%
		<i>2 personnes</i>
Service de la population	Préposée	60.00%
	Collaboratrice	40.00%
		<i>2 personnes</i>
Voirie	Responsable	100.00%
	Collaborateur de la voirie	100.00%
	Collaborateur de la voirie	100.00%
	Collaborateur de la voirie	100.00%
		<i>4 personnes</i>
	<i>Un collaborateur parti à la retraite au 31.07.2025.</i>	
	<i>Engagement d'un nouveau collaborateur au 01.07.2025.</i>	
Epuration	Responsable STEP/STAP/déchetterie	100.00%
		<i>1 personne</i>
Eau	Responsable eau	100.00%
		<i>1 personne</i>
Conciergerie	Responsable conciergerie	100.00%
	Agent d'exploitation	100.00%
	Agente d'exploitation	42.17%
	Agent d'exploitation	60.00%
	Agente d'exploitation	31.80%
		<i>5 personnes</i>
	<i>Un départ au sein de la conciergerie au 30.06.2025.</i>	
	<i>Une augmentation de taux à partir du 01.08.2025.</i>	
Personnel auxiliaire	Agents d'exploitation	14.20%
	Agentes d'exploitation pour l'église	13.93%
	Agente d'exploitation pour le refuge	5.30%
		<i>7 personnes</i>
		<i>Total de 24 personnes</i>

Répartition du personnel par service et par secteur en équivalent plein temps (EPT) au 31.12.2025

	1.60 EPT	pour l'administration
	1.50 EPT	pour la bourse
	1.00 EPT	pour le service de la population
	4.00 EPT	pour le service de voirie
	1.00 EPT	pour le service de l'épuration
	1.00 EPT	pour le service de l'eau
	3.12 EPT	pour le service de la conciergerie
	0.33 EPT	pour le personnel auxiliaire
Total de	13.55 EPT	



1.4 Votations

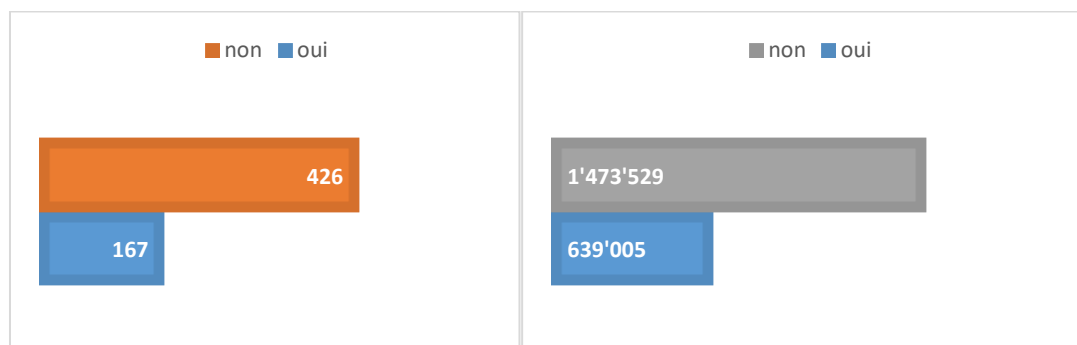
Quatre dimanches de votations étaient programmés en 2025.

9 février 2025 - votation fédérale (1 objet)

- Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »

Forel (Lavaux)

Suisse



Participation : 45.21%

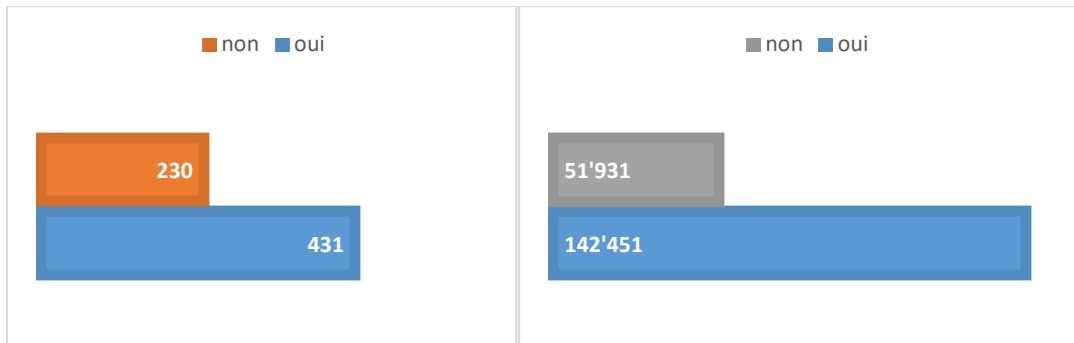
Le projet est rejeté.

28 septembre 2025 - votations cantonales (3 objets)

1. Initiative populaire Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite « Initiative Sauvons le Mormont » avec contre-projet accepté. Résultat du contre-projet

Forel (Lavaux)

Canton de Vaud



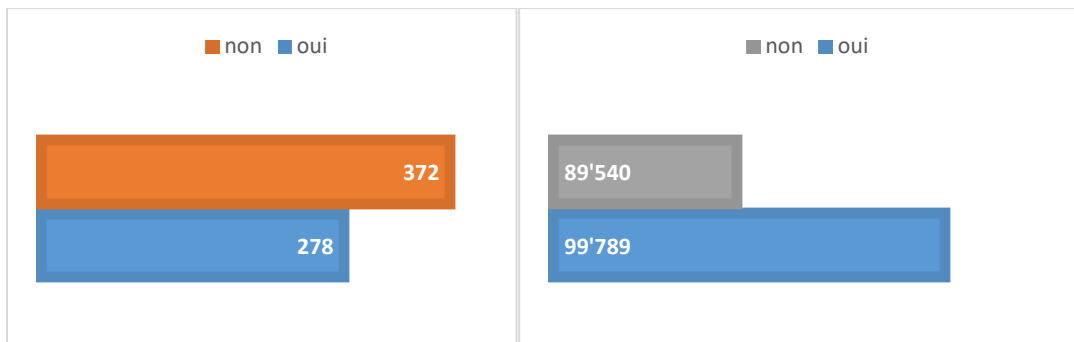
Participation : 55.17%

Le contre-projet est accepté.

2. Acceptez-vous la modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du Canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales ?

Forel (Lavaux)

Canton de Vaud



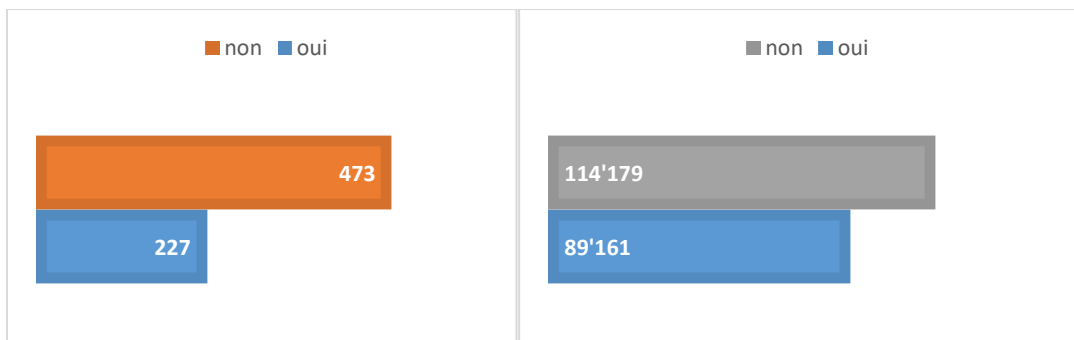
Participation : 55.17%

L'objet est accepté.

3. Acceptez-vous la modification de l'article 142 de la Constitution du Canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et les étrangers ?

Forel (Lavaux)

Canton de Vaud



Participation : 55.17%

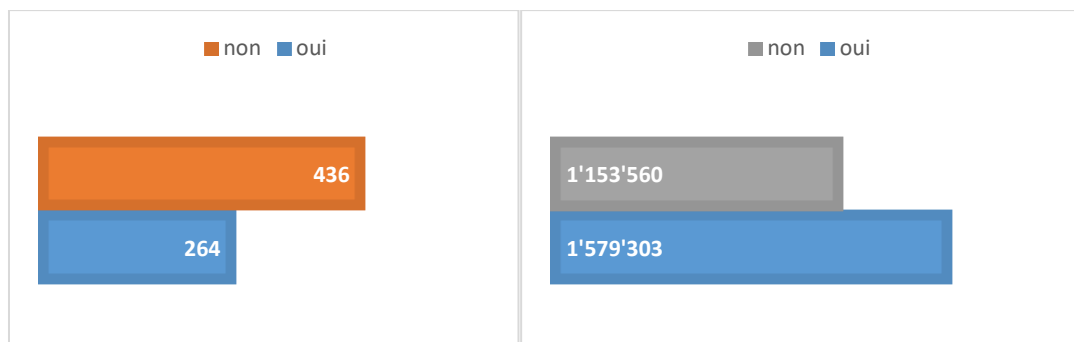
L'objet est refusé.

28 septembre 2025 - votations fédérales (2 objets)

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires ?

Forel (Lavaux)

Suisse



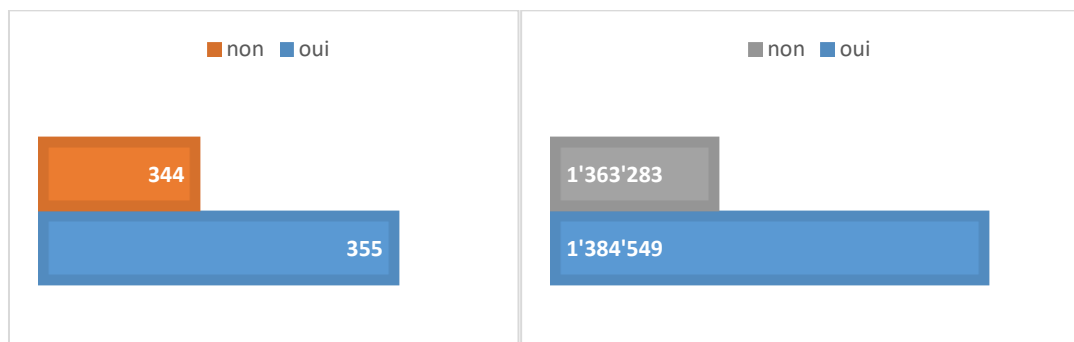
Participation : 55.17%

Le projet a été accepté.

2. Acceptez-vous la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID, LeID) ?

Forel (Lavaux)

Suisse



Participation : 55.17%

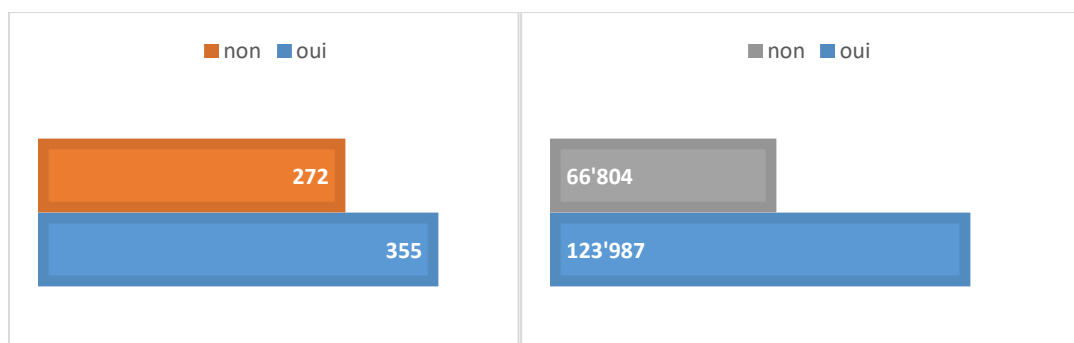
Le projet a été accepté.

30 novembre 2025 - votations cantonales (3 objets)

1. Modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que toutes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats

Forel (Lavaux)

Canton de Vaud



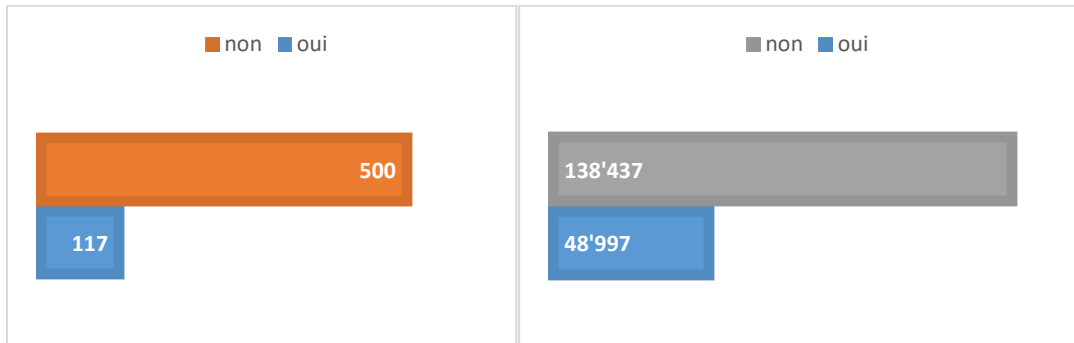
Participation : 48.37%

L'objet est accepté

2. Modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques

Forel (Lavaux)

Canton de Vaud



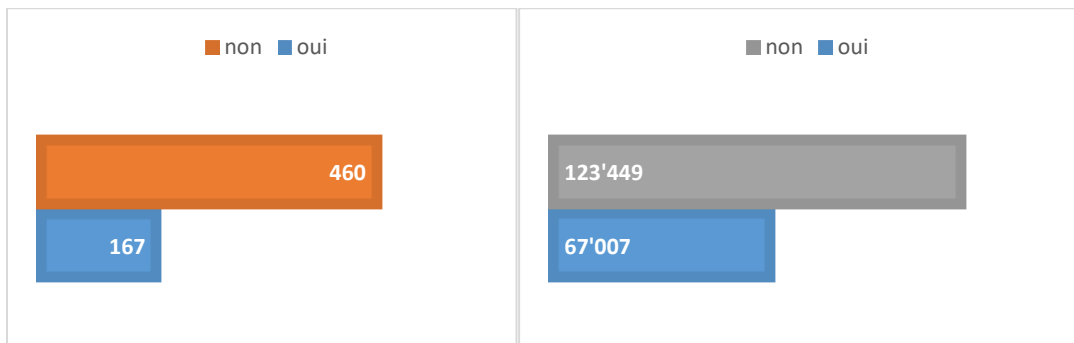
Participation : 48.37%

L'objet est refusé.

3. Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

Forel (Lavaux)

Canton de Vaud



Participation : 48.37%

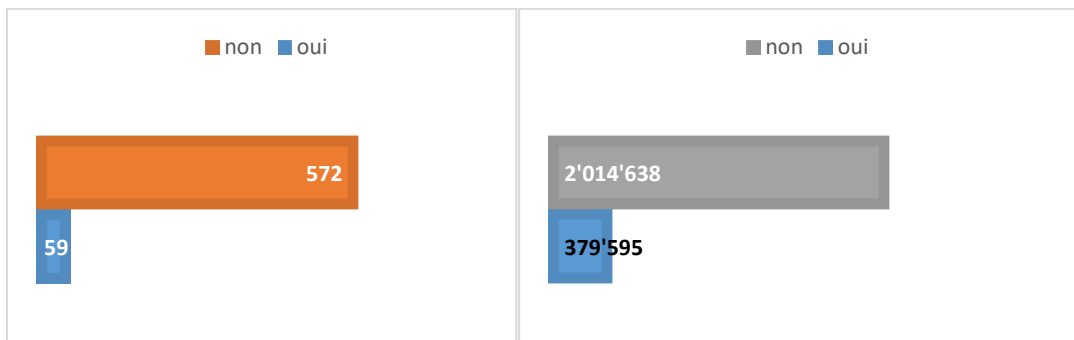
L'objet est refusé.

30 novembre 2025 - votations fédérales (2 objets)

1. Initiative populaire « Pour une suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »

Forel (Lavaux)

Suisse



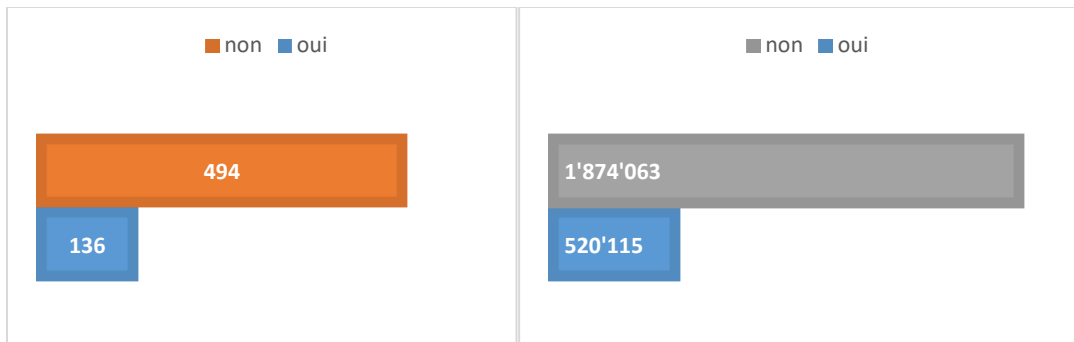
Participation : 48.37%

Le projet a été rejeté.

2. Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

Forel (Lavaux)

Suisse



Participation : 48.37%

Le projet a été rejeté.

1.5 Naturalisations

En 2025, nous avons accordé la bourgeoisie de Forel (Lavaux), le droit de cité vaudois et la nationalité suisse à cinq personnes.

1.6 Visite préfectorale

Le mercredi 26 novembre 2025, Monsieur Cédric Alber, nouveau Préfet du district de Lavaux-Oron, nous a rendu une visite de contrôle et a constaté à cette occasion que tous les registres et documents officiels de la commune étaient à jour et parfaitement tenus, attestant ainsi du bon fonctionnement de notre administration communale et du bureau du Conseil communal.

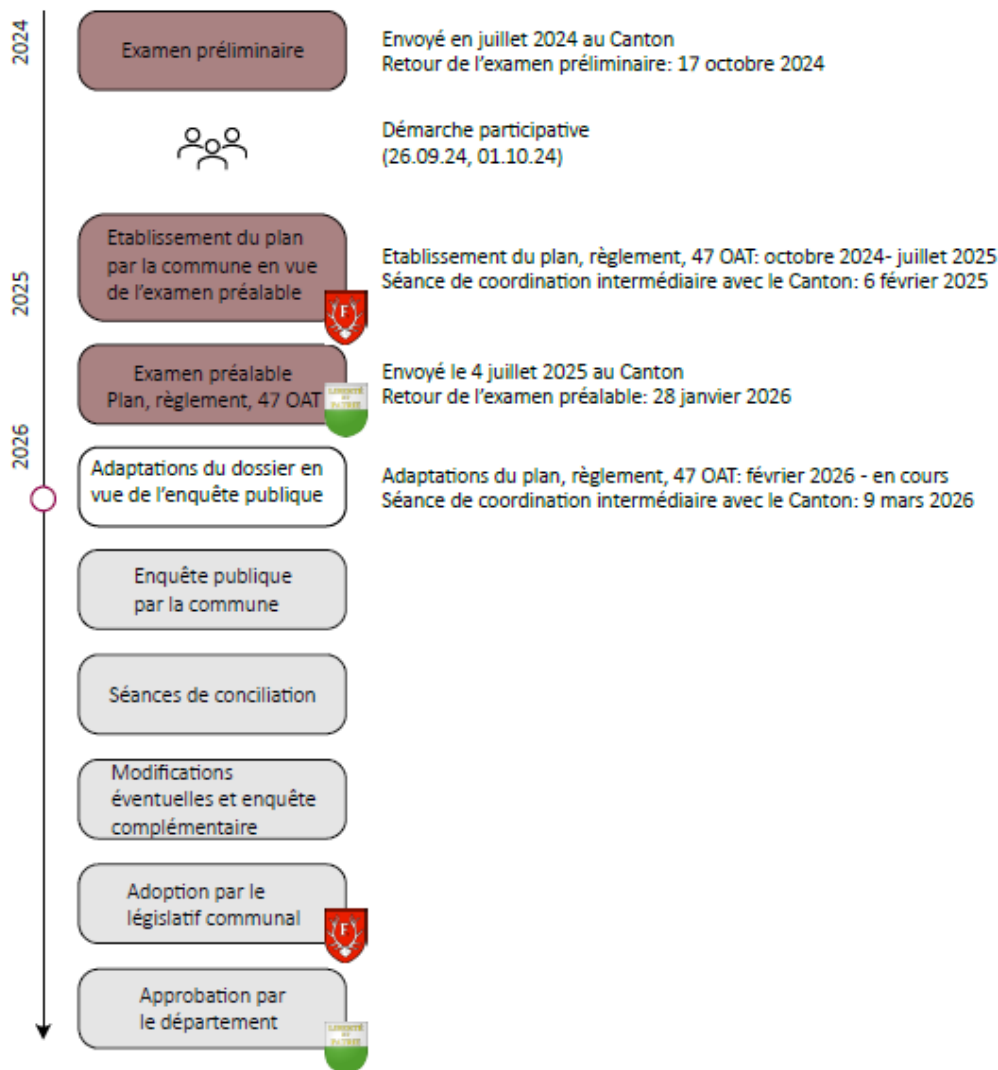
1.7 Aménagement du territoire et police des constructions

Révision du Plan général d'affectation - établissement du PACom

Procédure de révision des PACom (art. 22-45 LATC).

Après plusieurs séances entre la Municipalité et le bureau-conseil, c'est à fin juillet que les documents nécessaires ont été transmis aux services compétents pour l'examen préalable. A fin 2025, les services cantonaux n'avaient toujours pas rendu de réponse, nous demandant de patienter jusqu'en janvier 2026. Malgré ces délais importants, la révision de ce PACom se poursuit.

Etapes de la révision



Système de gestion des zones d'activités de Lavaux Oron

Contexte :

L'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée (LAT) a considérablement changé les conditions-cadres de toutes les planifications territoriales.

Les objectifs généraux de la LAT mentionnent maintenant la nécessité d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, de créer un milieu bâti compact, de créer et de maintenir un milieu bâti favorable à l'exercice des activités économiques.

Pour répondre à cette exigence, les Régions ont la charge d'élaborer, avec le Canton et les Communes, un système de gestion des zones d'activités (SGZA), afin d'assurer une utilisation optimale des réserves à disposition. La présente stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) vise à répondre à cette exigence fédérale et cantonale et correspond à un plan directeur régional ou intercommunal. Elle permet de fixer les principes applicables pour l'ensemble des planifications relatives aux zones d'activités de la Région de Lavaux-Oron.

La procédure comporte plusieurs étapes, notamment pour ce qui est du diagnostic du territoire choisi. Des discussions sont menées également avec les services du canton qui dictent bien souvent le rythme et la teneur de ces plans.

Les Communes de Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Oron, Puidoux, Savigny et Servion ont soumis à la consultation publique du 9 septembre au 8 octobre 2025 leur système de gestion des zones d'activités de Lavaux-Oron. Cette consultation n'a pas suscité beaucoup d'intérêt puisqu'une seule personne s'est déplacée pour en prendre connaissance. Au niveau régional, six remarques ont été déposées dans les communes partenaires de ce projet.

Pour Forel (Lavaux), la zone des Prés de Bamps a été reconnue en zone d'activité régionale (ZAR), gérée sur le plan régional, et continuera d'être majoritairement utilisée par des entreprises de production (tertiaire exclu). Les autres secteurs artisanaux ou industriels sont colloqués en zone d'intérêt local (ZAL), ce qui permet plus de souplesse dans les affectations.

La suite de la procédure consiste en 2026 à présenter un préavis au Conseil communal.

Etude paysage & patrimoine (préavis 7-2025)

Durant l'année 2025, les communes de Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Puidoux, Savigny et Servion ont mené ensemble une démarche exploratoire portant sur l'habitat rural historiquement dispersé du Jorat. Ce diagnostic territorial a mis en lumière la richesse et la singularité d'un patrimoine bâti situé hors des zones à bâtir, constitué d'anciennes constructions agricoles aujourd'hui en perte d'usage. Des bâtiments, répartis sur les sept communes, ont été identifiés comme éléments importants du paysage traditionnel. Ils témoignent de l'histoire locale et de l'occupation du territoire propre à notre région.

Fortes de ce constat, les communes ont décidé d'unir à nouveau leurs forces pour lancer une Étude intercommunale Paysage & Patrimoine. L'objectif est d'analyser de manière approfondie chaque site afin d'en reconnaître la valeur culturelle, architecturale et paysagère. Cette étude conjointe prendra également en compte les éléments environnants des constructions tels que les vergers, cours, jardins et autres aménagements traditionnels ainsi que la dimension territoriale (topographie, structure d'habitat, etc.)

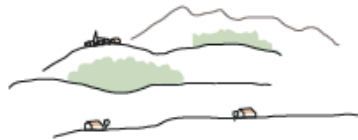
Au-delà de la simple préservation, cette démarche vise à ouvrir des perspectives de réutilisation de ces bâtiments aujourd'hui sous-utilisés, tout en respectant l'identité paysagère de la région.



Analyse à l'échelle de l'objet (le Bati)

...

mais aussi à l'échelle du territoire (le Paysage) !



A la fin de l'année 2025, des discussions ont eu lieu avec les services de l'Etat et notre mandataire afin de déterminer la méthode et les critères de classement des bâtiments et du territoire.

Police des constructions

En 2025, la Municipalité a délivré 19 permis de construire (après 14 enquêtes publiques ou administratives et 5 par autorisations municipales). Les permis de construire ou autorisations concernent les travaux suivants :

- 1 autorisation pour modifications intérieures
- 4 autorisations pour des aménagements extérieurs
- 1 permis de construire pour des rénovations extérieures
- 1 permis de construire pour un changement d'affectation
- 1 permis de construire pour la création d'un logement et démolition de l'annexe
- 1 permis de construire pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel
- 4 permis de construire pour la pose de pompes à chaleur
- 1 permis de construire pour des transformations intérieures
- 1 permis de construire pour la création d'une chèvrerie avec fumière, fosse à lisier et couvert à machines
- 1 permis de construire pour la création d'un jardin d'hiver non chauffé
- 1 permis de construire pour la création de 2 boxes à chevaux
- 1 permis de construire pour une piscine non couverte chauffée
- 1 permis de construire pour la création d'une ombrière photovoltaïque démontable

Comparaison du nombre de permis délivrés (permis de construire y compris autorisations municipales) sur 5 ans :

2021	2022	2023	2024	2025
31	24	26	15	19

Comparaison du nombre de permis d'habiter ou d'utiliser délivrés sur 5 ans :

2021	2022	2023	2024	2025
38	24	31	56	10

Autorisation pour panneaux solaires

Nous avons reçu 21 demandes d'installation de panneaux solaires. Ces demandes sont traitées directement par la Municipalité si les bâtiments sont situés en zone à bâtir, hors de la zone à bâtir, la Direction générale du Territoire et du Logement (DGTL) doit être consultée.

Pompes à chaleur air/air ou air/eau - simplification de la procédure

L'article 68c du RLATC (Règlement cantonal sur la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) dispense d'autorisation de construire l'installation d'une telle pompe destinée à la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans des bâtiments existants. Cette dispense s'applique également lorsque la pompe est installée à l'extérieur d'un bâtiment existant, à condition que l'appareil s'intègre au bâti, n'excède pas un volume de 2 m³, ne porte pas atteinte à d'autres intérêts prépondérants et ne cause pas de nuisances sonores excessives pour le voisinage.

Pour les zones à bâtir, c'est la Commune qui est chargée de vérifier que ces critères sont respectés afin d'accorder la dispense d'autorisation. En dehors des zones à bâtir, ce contrôle est assuré par la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL).

En 2025, 8 dossiers ont bénéficié de cette procédure.

1.8 Vie communale, vie du village et des sociétés

Vie communale

Si la Grande salle est restée silencieuse durant les premiers jours de l'an, elle a vite repris vie dès janvier avec les soirées du Chœur d'Hommes, qui ont rencontré un vrai succès populaire. En mars, l'Union Instrumentale a fait vibrer les mélomanes lors de deux soirées, suivie, comme à l'accoutumée, par les accordéonistes des Rossignols. Ces derniers offrent également un concert aux Aînés de la région.



© UIF

Du 9 au 11 mai 2025, le village s'est retrouvé sous les brises de l'hiver avec le Giron 2025 des musiques, placé sous le thème « *Vive les vents divers* » et organisé par l'Union Instrumentale. Heureusement, aucun refroidissement, mais de belles journées placées sous le signe de la convivialité et de la fête pour tous.

À l'Ascension, c'est la Jeunesse qui a fait vibrer notre Grande salle lors de son traditionnel tour. Une nouvelle société théâtrale, *Cornes de Scène*, s'y est produite avec *Cold Up*, une histoire de prise d'otages pleine de rebondissements, qui a fait rire et sourire les spectateurs.

En juin, nous avons pu voir les Amis-Gym et entendre l'UIF, renforcée par leurs amis musiciens de Puidoux, participer à la cérémonie de clôture de la Fête fédérale de gymnastique de Lausanne.



Les cow-boys fringants de l'Abbaye du Petit Calibre ont fêté leur 75e anniversaire et ravi les visiteurs grâce à leur décoration originale.



En septembre, c'est la société des Rossignols qui fêtait son 65^{ème} anniversaire à la grande salle.

En fin d'année, c'est les Amis-Gym qui durant 4 soirées souvent mémorables montrent leur force et leur adresse.

La nuit de la St-Sylvestre a été animée par la Jeunesse du Grenet sur le thème « Incarne ta passion ».

On ne quitte pas ce chapitre, sans mentionner les lotos, les matchs aux cartes, les auditions et les animations de toutes sortes qui se déroulent durant la mauvaise saison et qui permettent à chacun de trouver chaleur et convivialité.

Une nouvelle association a vu le jour au début 2025 « Vivre à Forel - un village pour tous » qui s'attache à améliorer la qualité de vie à Forel (Lavaux) et souhaite organiser différentes actions pour les habitants (troc, coup de balai prévus en 2026).

L'USL coordonne nos sociétés locales en orchestrant un équilibre harmonieux entre leurs comités, leurs activités et les besoins de chacun. Elle élabore également le calendrier de l'USL, véritable outil de planification des événements qui animent la vie locale.

Entre ces journées organisées par nos sociétés locales, se sont glissés les deux traditionnels après-midis de l'Âge d'Or, destinés aux Aînés de la Commune. Cette année, ces rencontres ont été animées par les Sansounets et un trio vocal.

En mai, le Conseil d'Etat s'est déplacé dans notre District pour mieux faire connaissance avec notre région et ses élus. C'est la salle du Forestay qui a accueilli la partie officielle. Ces visites permettent aux Autorités cantonales d'effectuer différentes visites de structures et d'entreprises.



© Etat de Vaud

Le 1^{er} juillet 2025, le Préfet forellois Daniel Flotron quittait ses fonctions atteignant l'âge de la retraite. Il a été remplacé par M. Cédric Alber de Lutry.

La Fête nationale a été célébrée, avec une petite marche le matin et en soirée quelques discours et un feu de joie XXL. Ces manifestations rencontrent toujours un beau succès populaire.

Le 9 août 2025 a eu lieu le concours de rames du sauvetage de Cully. L'équipe forelloise est arrivée 3^{ème} derrière Puidoux (2^{ème}) et Chexbres (1^{er}).

Le Forum des entreprises forelloises a eu lieu au printemps. La Municipalité a invité la Direction de Promove, organisme de promotion économique de la région Riviera-Lavaux dont notre Commune fait partie. Cette entité a présenté ses activités aux chef.fes des entreprises et PME de notre Commune. La participation n'était pas tout à fait à la hauteur des souhaits de la Municipalité mais les échanges avec les présents ont été de qualité.

La traditionnelle journée d'accueil des nouveaux habitants et jeunes citoyens s'est déroulée en septembre avec l'invitation à partager un apéritif. Les discussions entre la Municipalité et les nouveaux habitants de la Commune ont été sympathiques et cordiales.

Le Comité du bicentenaire a poursuivi ses activités afin d'offrir à la population des réjouissances mémorables.

2. Finances

2.1 Préambule

Dans un contexte économique en mutation et marqué par d'importantes incertitudes, notre priorité a été d'assurer une gestion rigoureuse des finances communales tout en finançant des projets structurants pour l'avenir de la Commune. Pour la première fois, le budget 2026 a été présenté selon le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). La transition depuis le Plan comptable vaudois (PCV) a fortement mobilisé le service de la Bourse : les nouvelles exigences de présentation et d'annexes ont demandé un investissement important en temps et en énergie. L'application des nouveaux principes comptables et l'élaboration du plan comptable ont exigé une attention particulière. Nous remercions le Boursier pour sa formation, son anticipation des problématiques et son soutien constant auprès de la Municipalité tout au long d'un processus de plus de deux ans.

La fonction financière évolue : la société se formalise et la dimension juridique prend une place croissante, imposant une rigueur accrue et le développement continu de compétences spécialisées. Le service de la Bourse n'est pas seulement chargé des flux et de la tenue des comptes ; il constitue l'organe de convergence des informations financières, fournissant à la Municipalité les éléments nécessaires à la prise de décisions et garantissant l'application des lois et règlements des finances publiques.

Le budget 2025 présentait un excédent de charges, certes limité, mais n'était pas à l'équilibre. À la fin de cet exercice, nous avons l'avantage de vous présenter un écart favorable, avec des dépenses bien planifiées et maîtrisées ainsi que des recettes qui dépassent nos prévisions budgétaires.

Les produits de l'impôt sur le revenu – Personnes Physiques (PP) – surpassent nos attentes, malgré une augmentation planifiée entre les budgets 2024 et 2025. La base imposable des résidents de notre commune demeure solide. L'impôt sur la fortune (PP) est lui aussi supérieur à notre planification budgétaire et enfin, les droits de mutation et les gains immobiliers nous ont été plus favorables qu'attendu. Ce sont les éléments principaux qui nous permettent de boucler l'exercice 2025 en positif.

L'ensemble des dicastères, avec le soutien de la bourse, a fait preuve d'une excellente maîtrise de ses budgets. Grâce à une planification rigoureuse et proactive, les équilibres financiers de la commune ont été maintenus avec précision. Cette rigueur garantit la santé de nos comptes et la pérennité des finances communales pour les citoyens.

2.2. Tâches courantes

- tenue de la comptabilité de la Bourse communale, du Groupement forestier intercommunal de Lavaux et de la Centrale des forêts du Cercle de Cully,
- décomptes et paiements des salaires, décomptes des charges sociales,
- facturations diverses et perception des taxes d'épuration, de l'impôt foncier et autres contributions,
- facturation de la taxe forfaitaire destinée à couvrir en partie la gestion des déchets,
- gestion des débiteurs et du contentieux,
- préparation de documents et décomptes officiels (TVA, impôt anticipé, statistiques),
- gestion des liquidités, des placements et des emprunts,
- gestion de la partie administrative des taxes de séjour,
- préparation et collaboration à la révision des comptes,
- support technique pour l'élaboration de la partie financière relative aux préavis,
- etc.

2.3 Rapport des comptes communaux

Cette partie est présentée dans le rapport des comptes communaux 2025 (2^{ème} partie). Le préavis municipal N° 2-2026 met en évidence les points suivants :

- analyse de l'exercice 2025,
- présentation des indicateurs financiers,
- taux de couverture des recettes affectées,
- analyse des charges de fonctionnement,
- analyse des revenus de fonctionnement,
- commentaires sur certains comptes,
- tableau des investissements avec les amortissements,
- analyse de la péréquation,
- détail des emprunts à court, moyen et long termes.

3. Forêts, ruisseaux et bâtiments

3.1 Forêts

Comme en 2024 les conditions météorologiques n'ont pas favorisé les travaux en forêt.

Coupe de bois :

- Feuillus : 63 m3
- Résineux : 567 m3

Le prix et la demande du bois ont été positifs par rapport à 2024.

Pour le bois de service épicéa, nous avons obtenu de bons tarifs, de CHF 100.00 à CHF 120.00 le m3. Pour le sapin CHF 90.00 le m3. Pour la catégorie déchetage, le feuillu CHF 66.00 le m3 et le résineux CHF 39.00 le m3.

Entretien de nos jeunes forêts en sylviculture sur une surface de 2 hectares. Durant l'été, l'entretien des jeunes plantations s'est fait à la débroussailleuse, deux voire trois passages ont été nécessaires pour éliminer les plantes invasives, chardons, impatientes, etc. .

Tout le bois pour le déchetage vendu n'a pas été évacué à cause de la panne de la centrale de Puidoux.

3.2 Refuge des Quatre Croisées

Le refuge a été loué 109 fois (50 fois pour des Forelois et 59 fois pour des habitants d'autres communes).

Année	Locations	Habitants de Forel (Lavaux)	Hors commune
2025	109	50	59
2024	107	46	61
2023	97	35	62

La chambre de captage de la source a été sécurisée par un couvercle étanche à clé.



3.3 Autorisations d'abattage

Onze demandes d'abattage d'arbres ont été mises à l'enquête et ont fait l'objet d'une dérogation. Toutes ces demandes ont fait l'objet de nouvelles plantations en compensation et n'ont pas suscité d'oppositions.

3.4 Ruisseaux et sentiers

La Mortigue

Le secteur de la zone industrielle a été curé par la Direction générale de l'environnement, secteur ressources en eau et économie hydraulique (DGE-eau), au mois d'octobre.



La Neirigue

Au mois d'octobre des barrages de castors ont été détruits par la DGE-eau.

Sentier de Taborin

Le sentier a été entretenu par les bûcherons, des plaquettes ont été rajoutées sur la moitié du tronçon.

Centrale des forêts

Entretien et réfection du chemin de Gourze, 20% à la charge de Forel (Lavaux) et 80% Bourg-en-Lavaux



3.5 Bâtiments

Dans le cadre de sa politique énergétique et climatique, la Commune poursuit ses efforts visant à réduire l'empreinte carbone de son parc immobilier tout en favorisant une production locale et durable d'énergie. Les bâtiments communaux représentent en effet une part significative de la consommation énergétique globale et constituent un levier prioritaire d'action.

Au cours de l'exercice écoulé, une attention particulière a été portée à l'optimisation énergétique de certaines de nos infrastructures existantes. Le système de chauffage de la Maison de commune, qui commençait à montrer des signes de fatigue, a été remis à niveau avec le remplacement d'anciennes pompes défectueuses par de nouvelles moins gourmandes en énergie. Un nettoyage de tout le circuit sera effectué en 2026 afin d'améliorer le rendement de l'installation après 20 ans de bons et loyaux services.

Du point de vue des travaux en cours, les préavis 2-2022 « Réfection et Isolation de la toiture du groupe scolaire, pose de capteurs solaires photovoltaïques, remplacement des fenêtres rondes et assainissement des réseaux eaux claires et drainages avec demande de crédit » et 9-2022 « Pose de capteurs photovoltaïques sur le toit (pans inclinés) du Groupe scolaire avec demande de crédit » ont été terminés en 2025. Ces travaux importants se sont étalés sur plusieurs années car les interventions conséquentes ont dû tenir compte du planning des écoles, avec des réalisations pendant les vacances scolaires d'été. Les budgets ont été tenus et le résultat est conforme à nos attentes.

Au sujet de la production photovoltaïque, il n'y a pas eu de nouveaux projets pour nos bâtiments. Le prix de reprise du courant solaire s'étant effondré, l'attention s'est plutôt portée sur une amélioration de l'autoconsommation. Rappelons que notre service de conciergerie se déplace depuis quelques années maintenant avec un véhicule électrique chargé par les panneaux solaires du Groupe scolaire. Sur le même site, notre communauté de consommateurs fonctionne depuis plus d'une année à la satisfaction générale. Enfin, en 2025, l'installation d'un module de pilotage solaire au groupe scolaire permet de balancer automatiquement le surplus solaire pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire. Ceci augmente ainsi le pourcentage d'autoconsommation et permet l'arrêt des chaudières à pellets lorsque le chauffage est coupé à la belle saison.

La Commune entend poursuivre ces démarches dans les années à venir, en renforçant le suivi des consommations, en intégrant des solutions innovantes de stockage de l'énergie et en favorisant une planification cohérente des rénovations énergétiques. L'objectif est de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre, de se libérer de la dépendance aux énergies fossiles ainsi qu'aux fluctuations du marché énergétique.

Dans un registre plus artistique, l'orgue de notre temple a été remis en service en septembre, complété par l'installation de 2 humidificateurs afin de garantir une hygrométrie adaptée à ce vénérable instrument datant de 1896 et fabriqué par la maison lucernoise Friedrich Goll, toujours en activité.



350, bâtiments, édifices publics

Pas d'installation de la caméra de surveillance.

351, maison de commune

Remplacement du chauffe-eau de la cafétéria.

Diverses interventions importantes sur le système de distribution du chauffage.

Réparation et entretien de plusieurs stores.

Acompte pour le remplacement de la porte d'accès aux bureaux de l'administration, pose prévue en 2026.

352, groupe scolaire et villa

Création d'une chambre d'accès aux drainages à l'angle Nord-Est de la salle de gym avec réfection de la zone affaissée entre le Groupe scolaire et l'extension.
Equipement d'un détecteur multigaz portable, multiusages, utile pour le contrôle des stockages de pellets, de plaquettes et des regards en terrain pour le service des eaux.
Rafraîchissement de la peinture de la deuxième moitié de l'UAPE La Croc et de la cuisine.
Réfection du parquet dans 4 salles de classes.
Remplacement d'un lave-vaisselle dans un appartement de la villa.
Diverses modifications électriques dans l'UAPE La Croc.
Achat d'une autolaveuse portable pour l'extension.
Réparation de stores divers.
Installations de rideaux dans diverses salles de classe.

353, bâtiment des Prés De Bamps

Réparation d'une fuite d'eau au plafond de l'entrée du bâtiment côté terrain de football.
Réparation de stores divers.
Réparation de la nourrice d'eau principale suite à une rupture avec dégâts d'eau dans le local de la PC.
Remplacement du four et des plaques dans la buvette de football.
Remplacement d'une machine à laver la vaisselle dans un des appartements.
Réparation suite à dégât d'eau dans un appartement.

354, collège du Grenet

Acompte pour le remplacement de la porte d'entrée extérieure, pose prévue en 2026.
Réparation de stores divers.
Contrôle installation de gaz.

355, collège du Pigeon

Réparation du carrelage dans la salle de bain.
Peinture et raccordement de la cuisine posée en 2024.

356, collège du Planoz

Remplacement de 2 fenêtres.
Réparation parquet et carrelage.

357, pavillon scolaire

Remplacement du lave-linge et d'un mélangeur d'évier.
Pose d'une prise manifestations dans la cave, utile pour l'extérieur.
Divers frais de réparation suite à 2 cambriolages.

358, grande salle

Entretien du lave-vaisselle.
Ponçage et vitrification du parquet de la scène.
Fournitures aux USL pour la fabrication du podium.

359, temple

Réhabilitation de l'orgue avec pose des humidificateurs.
Dépannage de l'orgue électronique.
Fabrication d'un podium avec moquette.
Remplacement des spots des travées, avec variateur d'intensité.

360, caserne

Dépannage régulation chauffage effectuée en 2024.
Mise en filaire de l'onduleur, intervention réalisée en 2023.

4. Travaux publics / Déchets / STEP-STAP

4.1 Voirie - routes

Travaux divers

- Nouvel aménagement au Pré de l'Essert.
- Réfection de la place de pétanque au bâtiment des services.
- Installation d'un nouvel arrosage automatique au terrain de football avec une entreprise spécialisée.



Aménagement Pré de l'Essert

Travaux sur les routes et chemins

- Travaux au chemin de la Grange Neuve dans le cadre des améliorations foncières.
- Réparation d'une partie du collecteur d'eau claire et nouvel aménagement d'une place au chemin de la Bedaule.
- Correction complète et reprofilage du chemin de la Rochette suite aux fortes intempéries, travaux réalisés avec une entreprise, incluant l'utilisation d'une finisseuse et la pose de 80 tonnes d'enrobé, afin de canaliser les eaux de surface, de préserver les cultures avoisinantes et de soulager les collecteurs insuffisants.
- Curage et pompage des grilles et collecteurs.
- Pose d'un enrobé à froid à la route de Moudon par une entreprise spécialisée.
- Traitement des fissures par une entreprise spécialisée, avec plus de 5'000 mètres linéaires traités.
- Utilisation de 150 m³ de terre pour refaire les banquettes aux chemins de la Pension de Gourze, Rochette et Grange Neuve.



Travaux AF au chemin de la Grange Neuve

4.2 Gestion des déchets

La déchetterie communale est bien équipée pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

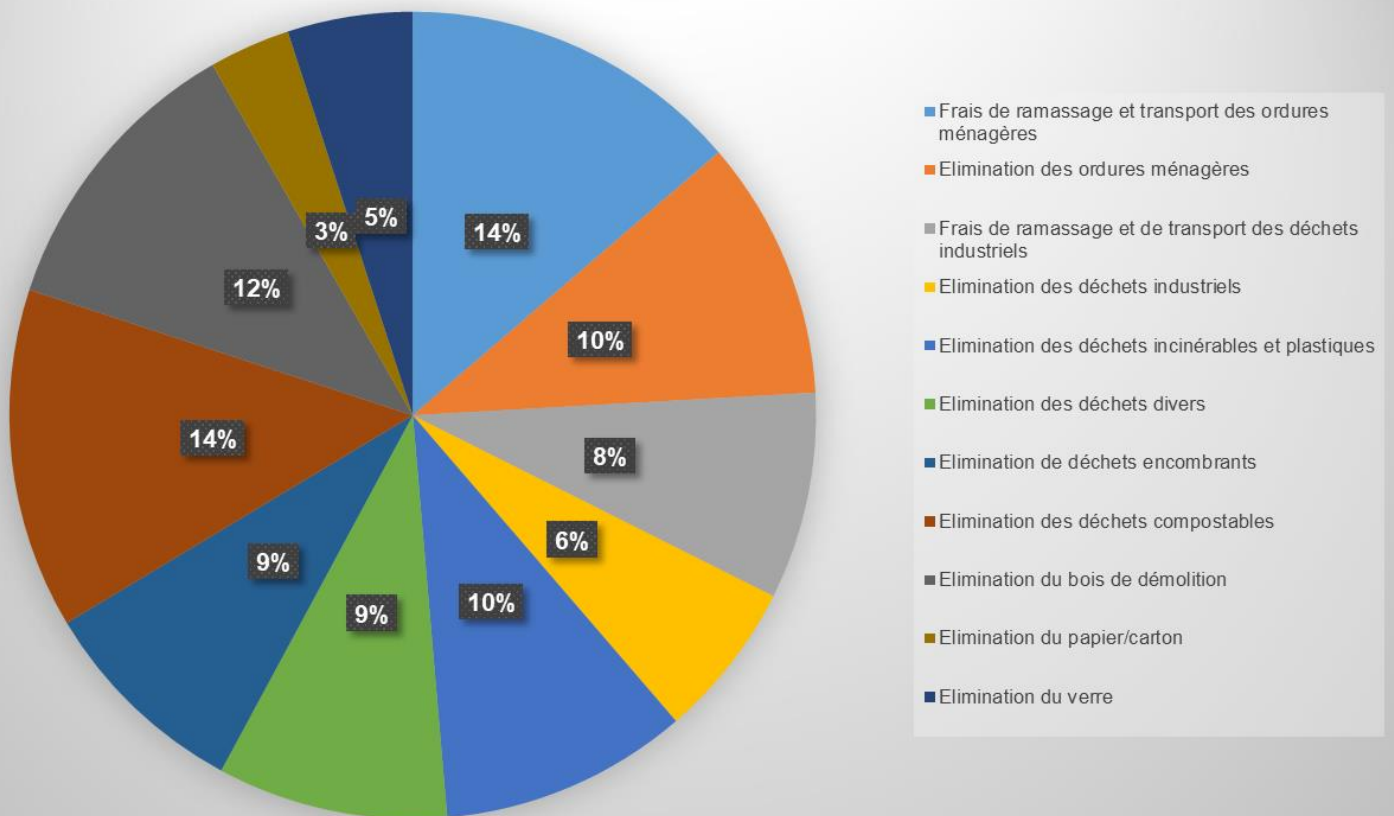
Le tableau suivant compare les tonnages de déchets collectés ces dernières années.

Catégorie	Quantité 2025 en tonne		Quantité 2024 en tonne	
Ordures ménagères	215.23	15.45%	218.20	15.41%
Déchets communaux	11.92	0.86%	11.39	0.80%
Ordures industrielles sans déchets communaux	129.27	9.28%	120.55	8.51%
Déchets encombrants	67.94	4.88%	77.56	5.48%
Biodéchets/Gastrovert	12.80	0.92%	12.64	0.89%
Biodéchets	256.84	18.44%	286.96	20.27%
Bois usagé	145.72	10.46%	148.32	10.48%
Papier	60.42	4.34%	63.12	4.46%
Carton	58.88	4.23%	54.52	3.85%
Aluminium (fer blanc)	3.72	0.27%	4.15	0.29%
Ferraille (fer léger)	48.88	3.51%	49.06	3.47%
Verre trié	97.25	6.98%	97.65	6.90%
Verre mélangé (autres verres, vitres, miroirs)	7.08	0.51%	5.57	0.39%
PET	5.86	0.42%	5.86	0.41%
Plastiques mélangés	120.18	8.63%	111.38	7.87%
Piles et batteries	2.38	0.17%	2.56	0.18%
Autres déchets spéciaux des ménages	3.01	0.22%	3.98	0.28%
Huiles mélangées	4.92	0.35%	2.96	0.21%
Textiles	15.00	1.08%	15.40	1.09%
Déchets inertes (amiantés)	2.10	0.15%	0.84	0.06%
Déchets inertes	96.16	6.90%	94.59	6.68%
Matériel électroménager	22.98	1.65%	24.51	1.73%
Matériel électronique	1.77	0.13%	0.39	0.03%
Capsules à café	2.70	0.19%	3.60	0.25%
Total en tonne	1'393.01	100.00%	1'415.75	100.00%
Habitants au 31.12	2113		2088	
Moyenne des déchets par habitant en KG	659.25		678.04	

Evolution des coûts de transport et d'élimination

Catégorie	Quantité	Quantité
	2025 (unité : CHF)	2024 (unité : CHF)
Frais de ramassage et transport des ordures ménagères	25'957.14	26'306.28
Elimination des ordures ménagères	19'625.85	19'950.70
Frais de ramassage et de transport des déchets industriels	17'028.11	15'905.47
Elimination des déchets industriels	12'873.75	12'063.35
Elimination des déchets incinérables et plastiques	21'478.20	19'105.30
Elimination des déchets divers	17'094.63	17'727.70
Elimination de déchets encombrants	13'988.90	16'361.95
Elimination des déchets compostables	23'841.39	26'161.90
Elimination du bois de démolition	23'138.61	22'459.95
Elimination du papier/carton	5'997.50	6'232.50
Elimination du verre	9'751.65	9'623.28
Total	190'775.73	191'898.38

Coûts liés à l'élimination et le ramassage durant l'année 2025



4.3 STEP / STAP et réseau des canalisations EC-EU

Analyse de l'année

En 2025, nous avons mis en place une analyse dans le but de trouver la provenance des eaux parasites dans notre réseau. Nous avons acheté deux sondes que nous fixons dans les chambres d'EU en collaboration avec le bureau GED, ces sondes sont déplacées tous les deux à trois mois suivant le plan défini par le bureau.



Nous avons aussi posé 30 panneaux solaires d'une surface de 59,94 m² pour une puissance de 13'350 KW, ce qui correspond à 20% de la consommation annuelle de la STEP du Pigeon, les résultats ne sont pas encore visibles dans les comptes 2025.



Habitants raccordés

Au 31 décembre 2025, 280 habitants sont raccordés à la STEP de la Chercotte et 1'525 sont raccordés à celle du Pigeon. A noter que certaines habitations situées sur notre commune sont raccordées à des STEP des communes voisines. Il s'agit de :

- 43 équivalents habitants à Savigny,
- 32 équivalents habitants à Essertes-Servion,
- 1 équivalent habitant à Vevey via Puidoux ACPR – Association intercommunale pour l'épuration et la gestion des déchets,
- 27 équivalents habitants à Ecublens FR via Châtillens VOG – Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye / Veveyse / Oron / Glâne.

Il reste environ 237 équivalents habitants qui ne sont pas raccordés à l'épuration. Il s'agit d'exploitations agricoles qui sont autorisées, sous certaines conditions, à déverser leurs eaux domestiques dans leur fosse à lisier ainsi que d'habitations équipées de système d'épuration individuelle. Ces solutions concernent 31 habitations individuelles, 15 exploitations agricoles et 9 bâtiments divers non raccordés.

5. Formation / jeunesse / culture / église

5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Le nombre de délégués pour la commune de Forel (Lavaux) est de 7.

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi ses membres. Les représentants au 31 décembre 2025 sont :

Communes	Représentants	
Corcelles-le-Jorat	BALISSAT Christophe	Président
Vullyens	HÄHNI Olivier	Vice-Président
Syens	LORENZ Isabelle	Membre
Vucherens	HIRT Valérie	Membre
Jorat-Mézières	PRETI Muriel	Membre
Forel (Lavaux)	GODAT Michel	Membre
Montpreveyres	MELLIORET David	Membre
Ropraz	PORCHET Jérôme	Membre
Servion	BOAND Yves	Membre
Savigny	AESCHLIMANN Christian	Membre

Le Comité de direction est complété dans le cadre de ses tâches administratives par :

DEPREZ Nicolas	Directeur des opérations
BLANC Fabienne	Secrétaire
MAGNIN Yvette	Boursière

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASIJ : <https://www.asij.ch>

La récapitulation des budgets de fonctionnement est la suivante :

Budget	2026	Charges	Revenus	Solde
		10'723'900.00	845'150.00	9'878'750.00
Commune de Forel (Lavaux)				
Elèves	266			709'435.07
Habitants	2088			731'811.18
Total à charge de la Commune				1'441'246.25

46'679.71

évolution budget
2026 vs 2025

Budget	2025	Charges	Revenus	Solde
		10'270'400.00	714'910.00	9'555'490.00
Commune de Forel (Lavaux)				
Elèves	263			687'765.15
Habitants	2068			706'801.39
Total à charge de la Commune				1'394'566.54

9'960.14

évolution budget
2025 vs 2024

Budget	2024	Charges	Revenus	Solde
		10'029'350.00	664'310.00	9'365'040.00
Commune de Forel (Lavaux)				
Elèves	262			685'374.44
Habitants	2067			699'231.96
Total à charge de la Commune				1'384'606.40

5.2 Bibliothèque de Savigny - Forel (Lavaux)

Le rapport de gestion 2025 de la Bibliothèque de Savigny – Forel (Lavaux) est annexé à ce document.

6. Police / défense incendie / protection civile

6.1 Police locale

En 2025, 17 commandements de payer de l'Office des poursuites ont été délivrés par l'administration communale.

2024	64 commandements de payer
2023	97 commandements de payer

La commune de Forel (Lavaux) compte en 2025, 194 chiens dont 7 chiens potentiellement dangereux recensés.

En cas de stationnement abusif sur le domaine privé, ce sont les gérances qui dénoncent auprès de l'Autorité les contrevenants. La Municipalité est alors contrainte de prononcer des ordonnances pénales.

En 2025, 32 ordonnances pénales ont été établies par la Commission de Police.

Lors de dommages à la propriété sur les bâtiments communaux, la Municipalité porte systématiquement plainte auprès de la Gendarmerie, ce qu'elle a fait à 5 reprises en 2025.

La Municipalité a eu recours pendant plusieurs semaines à une entreprise de sécurité privée pour tenter de contenir les incivilités dans l'espace public, en particulier dans le parking de la Maison de Commune. Cette action a porté ses fruits, un apaisement a été obtenu et nous nous réservons la possibilité de renouveler cette surveillance si les circonstances l'exigeaient.

Airbnb

Deux structures d'hébergement type « Airbnb » sont recensées sur notre commune. Nous avons recensé 181 nuitées pour un total de 4 voyageurs.

6.2 Office communal de la population

L'évolution de ces dernières années enregistrée par le Service communal de la population est la suivante :

Arrivée

Année	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre	189	192	183	169	184
<i>Différence</i>	-3	9	14	-15	-35

Naissance

Année	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre	18	11	14	29	31
<i>Différence</i>	7	-3	-15	-2	9

Départ

Année	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre	161	187	184	222	200
<i>Différence</i>	-26	3	-38	22	13

Décès

Année	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre	14	9	10	12	9
<i>Différence</i>	5	-1	-2	3	-4

Evolution de la population au 31 décembre 2025 :

Répartition de la population

Année	2025	2025	2024	2024
Hommes	825	39.04%	825	39.51%
Femmes	844	39.94%	834	39.94%
Enfants	444	21.02%	429	20.55%
Total	2113	100.00%	2088	100.00%

Répartition de la population par tranche d'âge

Année	2025	2025	2024	2024
0-17 ans	444	21.02%	429	20.55%
18-64 ans	1289	61.00%	1279	61.25%
65 ans et plus	380	17.98%	380	18.20%
Total	2113	100.00%	2088	100.00%

Nombre de permis

Année	2025	2024	2023	2022
Permis C	289	293	284	277
Permis B	134	110	110	99
Permis L	8	6	7	4
Permis F-N	3	0	0	0
Permis S	4	4	6	6
Total	438	413	407	386

Cartes d'identité

Année	2025	2024	2023	2022	2021
Adultes	55	38	52	67	47
Enfants	7	28	28	53	26
Total	62	66	80	120	73

6.3 Service de Défense Incendie et Secours Cœur de Lavaux (SDIS)

L'effectif au Détachement de Premier Secours (DPS) se compose de 62 sapeurs DPS au 31 décembre 2025 et de 11 véhicules répartis sur 2 casernes.

Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont les suivantes :

- lutte contre le feu (26 interventions en 2025 contre 24 en 2024),
- inondations (31 interventions en 2025 contre 8 en 2024),
- traitement des pollutions (24 interventions en 2025 contre 11 en 2024),
- alarme automatique, technique et sauvetage.

Durant l'année 2025, 148 interventions (contre 110 en 2024) ont eu lieu, dont 22 sur la commune de Forel (Lavaux).

La répartition des frais du SDIS selon la convention en vigueur du 18 décembre 2013 est à :

- 50% sur le total des habitants (total 2025 : 17'016 habitants),
- 50% sur la valeur immobilière assurée auprès de l'ECA (total 2025 : CHF 7.561 milliards).

Le total des coûts de fonctionnement à charge des communes se monte à CHF 671'911.95.

Le coût par habitant pour la commune de Forel (Lavaux) se monte à **CHF 38.28** pour 2025.

Les comptes 2025 du SDIS Cœur de Lavaux sont légèrement inférieurs au budget. Les raisons principales sont une diminution des frais d'entretien des véhicules et des permis de conduire C1 non effectués (le nombre de chauffeur C1 du SDIS est en suffisance).

Vous trouvez le rapport d'activités 2025 du SDIS Cœur de Lavaux sur son site internet : <https://sdiscoeurdelavaux.ch/www/medias/>

6.4 Organisation régionale de protection civile de Lavaux-Oron (ORPC)

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil communal ou général. Pour Forel (Lavaux) : M. Roger Cordey est délégué municipal et M. Raynald Cordey, délégué du Conseil communal (M. Corentin Zingg, suppléant).

Pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 32 délégués élus et 16 suppléants désignés,
- M. Christophe Rebetez (Président),
- M. Roger Cordey (Vice-Président),
- Mme Lorraine Bard (Secrétaire).

Comité de direction

Le Comité de direction est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026.

Durant 2025, deux séances ont eu lieu afin de régler les affaires courantes, ainsi que l'application des décisions du Conseil intercommunal.

Coûts

La participation des communes pour l'exercice 2025 se monte à CHF 1'530'701.00, soit un montant facturé par habitant de CHF 23.29. Un excédent de revenus (avance des communes) a été compensé en 2025 (CHF -53'583.50) faisant diminuer la charge aux communes. Le coût réel à supporter par les communes est de CHF 1'477'117.50, soit par habitant de **CHF 22.47**.

Le rapport de gestion 2025 de l'ORPC de Lavaux-Oron peut être consulté sur le site internet : <https://www.orpclavauxoron.ch>

7. Affaires sociales

7.1 Association régionale pour l'action sociale (ARAS)

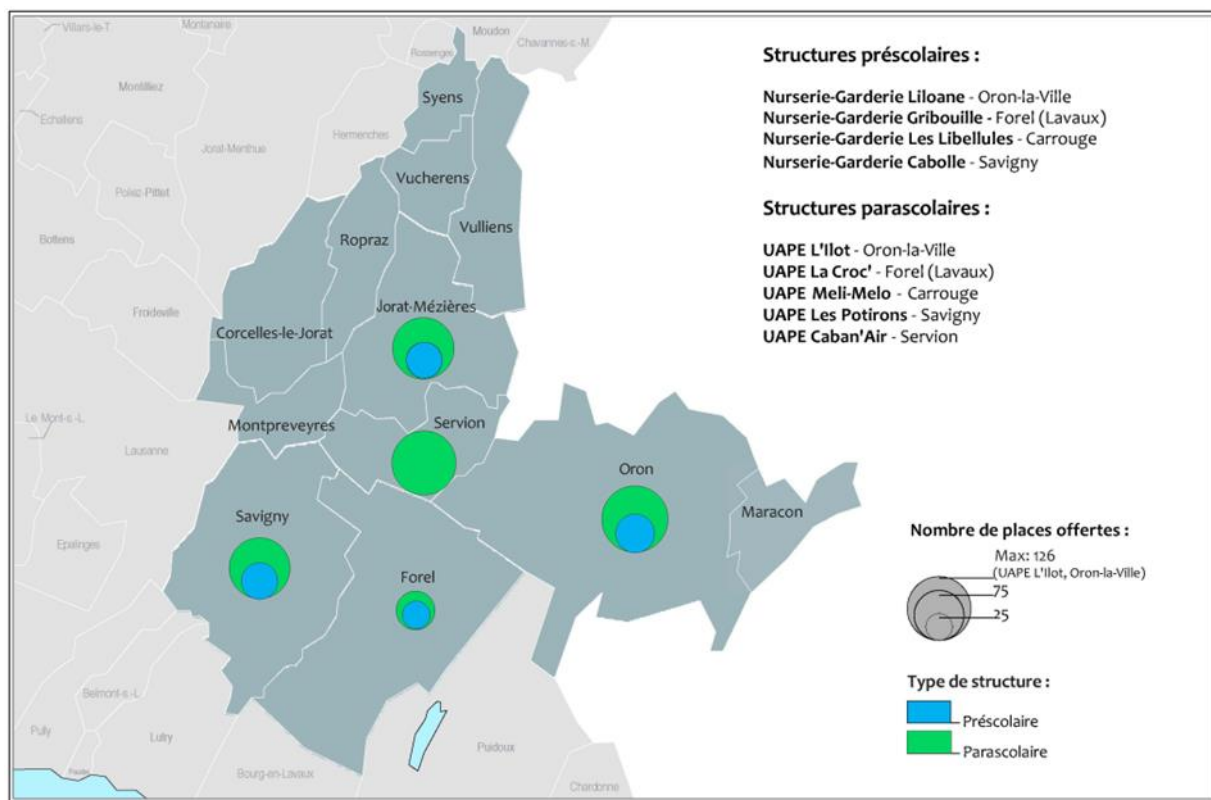
Le résumé pour la commune de Forel (Lavaux) du rapport de gestion 2025 de l'ARAS est annexé à ce document.

7.2 Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

Conformément à l'article 46 al. 1 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants qui fixe la contribution à **CHF 5.00** par habitant, la facture adressée annuellement à la commune en 2025 est de CHF 10'440.00.

7.3 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)

Les communes membres sont les suivantes : Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maraçon, Montpreveyres, Oron, Ropraz, Savigny, Servion, Syens, Vucherens et Vulliens.



L'Assemblée générale est composée d'un représentant de chaque commune membre qui désigne son délégué. En 2025, elle était composée de 12 membres. Le délégué de Forel (Lavaux) à l'assemblée générale est M. Bernard Perret, Syndic de notre commune.

Le Comité de l'Association est composé des membres suivants au 31 décembre 2025 :

Communes	Représentants	Type de structure	Fonction
Forel (Lavaux)	GODAT Michel	Municipal	Président
Oron	ULDRY Anne-Cécile	Municipale	Vice-présidente
Jorat-Mézières	PRETI Muriel	Municipale	
Savigny	AESCHLIMANN Christian	Municipal	
Servion	BOAND Yves	Municipal	
Syens	LORENZ Isabelle	Municipale	
	GROSSGLAUSER Patricia	Déléguée	

Activités 2025

L'assemblée s'est réunie à deux reprises en 2025 :

- 18 juin : assemblée ordinaire à Servion, Les Cullayes.
- 1 octobre : assemblée ordinaire à Syens.

L'assemblée a traité et accepté les préavis suivants :

- Comptes 2024,
- Budget 2026.

La récapitulation des budgets et des comptes de fonctionnement est la suivante :

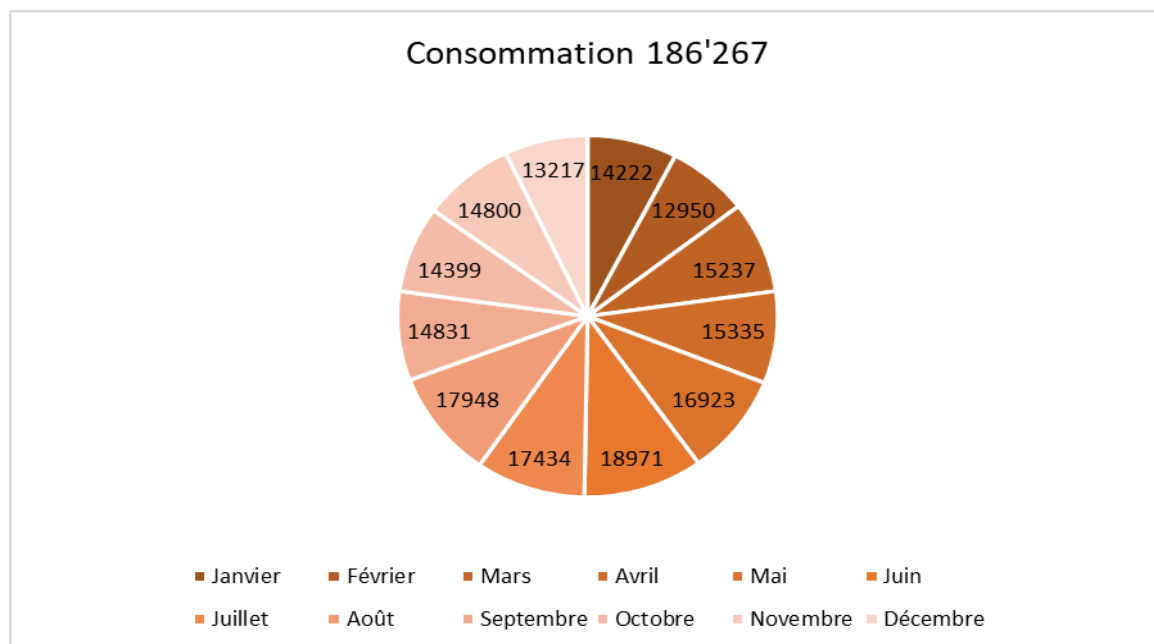
Libellé	APERO Budget 2026		APERO Budget 2025		APERO Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Structures collectives	14'766'110	9'727'600	13'925'239	9'390'800	12'611'610	8'915'618
Accueil familial de jour	3'391'300	2'179'600	3'177'016	2'013'600	3'375'779	2'149'611
Réfectoires	207'300	207'300	184'780	184'780	163'345	163'345
Réseau APERO	2'008'590	8'258'800	1'878'660	7'576'515	2'088'182	7'010'341
	20'373'300	20'373'300	19'165'695	19'165'695	18'238'916	18'238'916

8. Service des eaux

Les différents tableaux montrent les quantités d'eau consommées, produites par nos sources, achetées et vendues à l'AIEJ, ainsi qu'un comparatif sur les 5 dernières années.

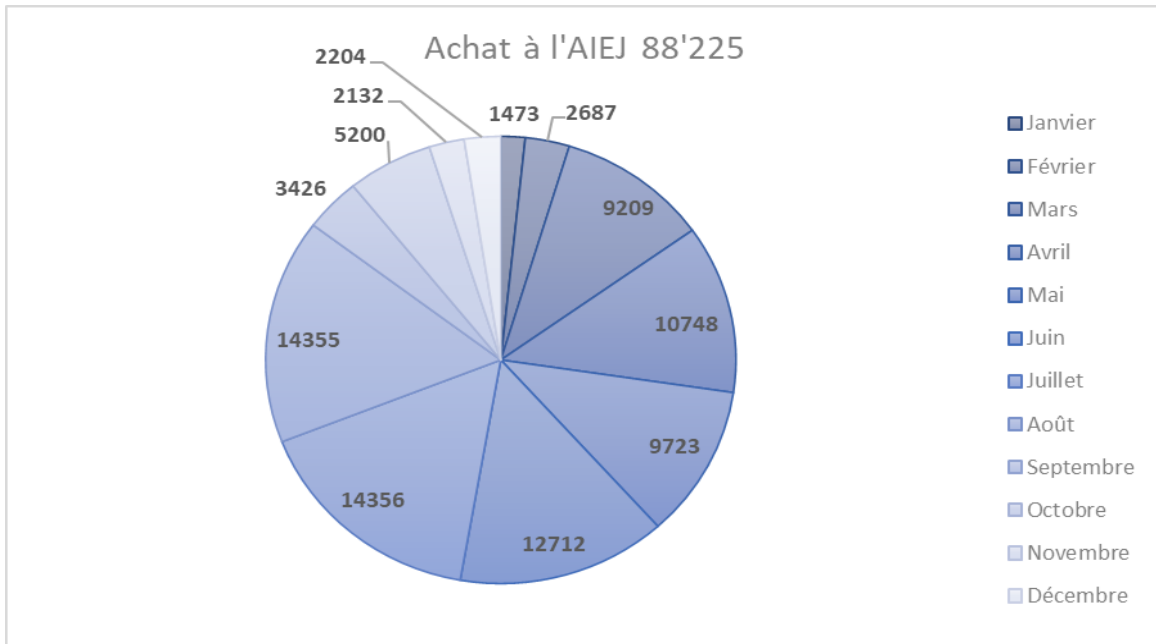
Ce tableau montre une consommation de 8 mois en dessous de la moyenne mensuelle et 4 mois en dessus. Seul le mois d'août est considéré comme un mois de grande consommation.

La moyenne par mois est de 15'522 m³ et de 247 litres par habitant et par jour

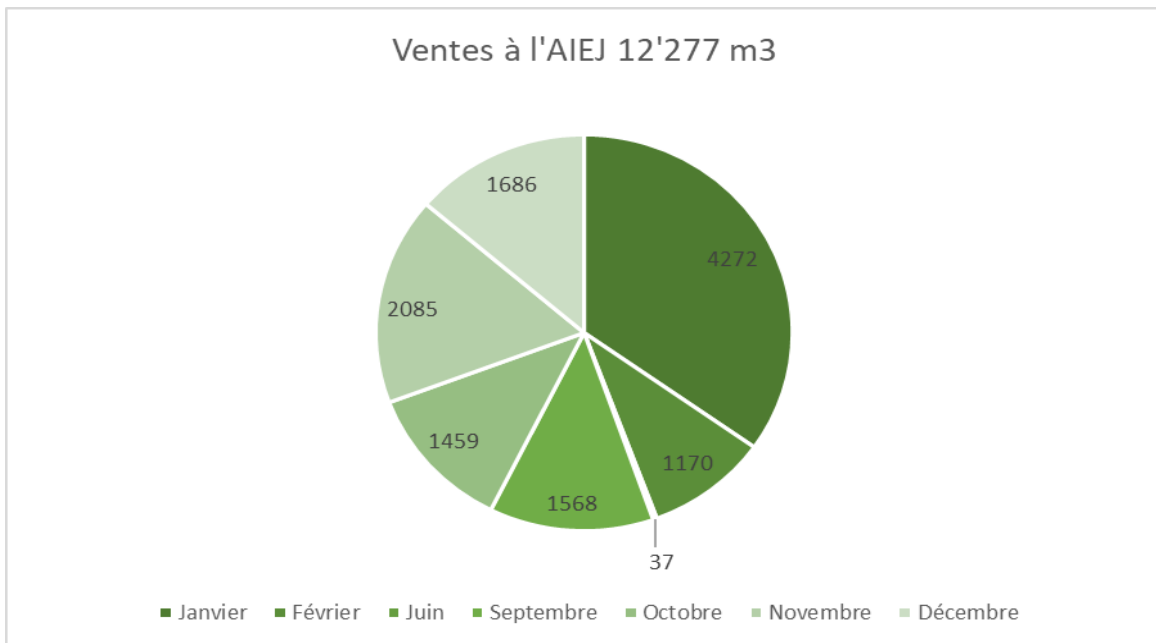


L'achat à l'AIEJ est inférieur au budget, seul le mois d'août peut être considéré comme un mois avec d'importants achats.

Le tableau démontre, une nouvelle fois, notre dépendance à l'AIEJ, tous les mois de l'année.



Les ventes à l'AIEJ sont importantes. Tous nos surplus ont pu être valorisés par l'association.



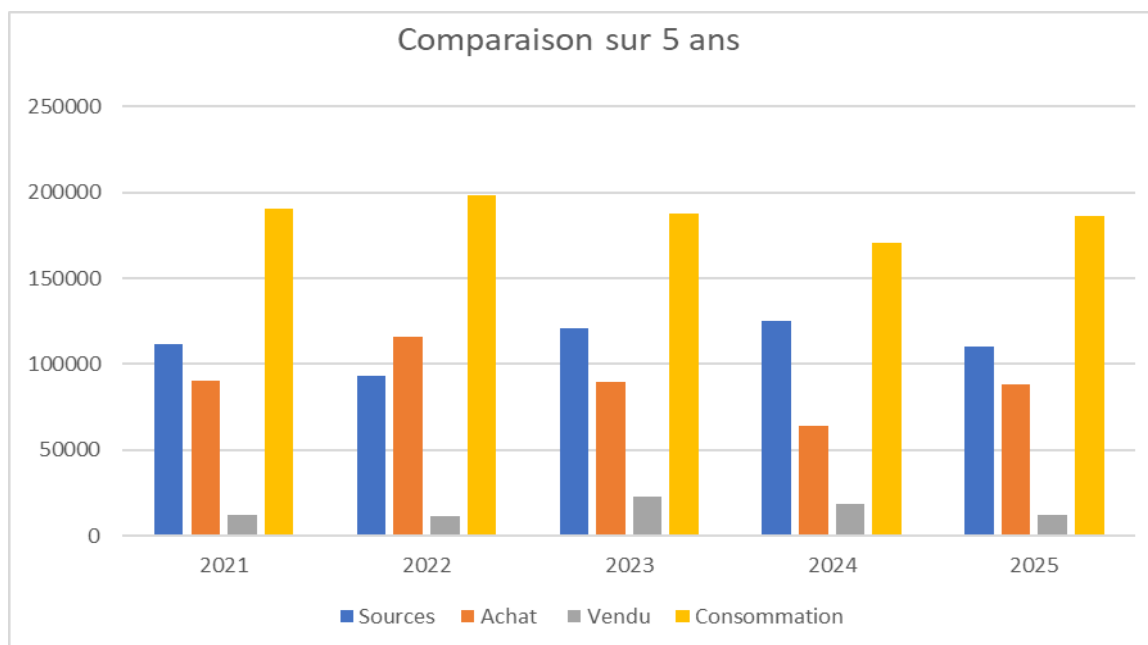
La comparaison démontre que l'année 2025 est comparable à l'année 2021 et que la consommation est comparable aux années 2021 et 2023.

Les ventes à l'AIEJ sont faibles en comparaison du volume des sources. Elles représentent 11% du volume des sources.

Toutes ces comparaisons démontrent la difficulté de prévoir un budget. Les sources ont donné une moyenne de 213 l/min en 2025, contre 238 l/min en 2024, 230 l/min en 2023, 177 l/min en 2022 et 213 l/min en 2021. Les volumes des sources peuvent modifier considérablement les comptes.

Si l'eau est valorisée par la vente à nos consommateurs le prix du m3 est de CHF 2.70. Si elle est valorisée via l'AIEJ (Association Intercommunale des Eaux du Jorat) le prix du m3 est de CHF 0.60. Pour notre Commune, il est important de savoir que la vente de nos excédents n'est pas assurée sur le long terme, en effet au moment où nous avons des excédents, toutes les communes en ont. Actuellement ces excédents vont en direction de Pully, mais la conduite sera désaffectée prochainement.

La consommation est également variable, une période sèche demande beaucoup plus de consommation qu'une période humide (arrosage, douches, piscines, bétail, etc.).



Fuites sur le réseau

En 2025, quatre fuites ont été détectées, sur notre réseau d'eau potable.

Réseau communal

09.09.2025	Planches à Michoud	Rupture de conduite	Acier Ø 200
17.09.2025	Les Carboles	Perforation	Acier Ø 250

Réseau privé

02.12.2025	Pra Péliison	Perforation	GF 1"1/2
03.12.2025	Pra Péliison	Perforation	GF 1"1/2

Comptes 2025

Les comptes 2025, du service des eaux, sont équilibrés ; puisque ce compte doit tourner de lui-même. Cette année, nous devons prélever une somme de CHF 56'286.94 sur la Provision « Service des eaux » (compte 810.4813), alors qu'il était prévu au budget un prélèvement de CHF 11'512.75.

Les raisons de ce prélèvement sont les suivantes: L'achat d'eau est inférieur aux prévisions (CHF 13'511.20) et la vente suit la courbe (CHF - 47'667.90), ce qui fait un delta de CHF - 34'156.70. Ces chiffres démontrent l'influence de la météo.

Concernant l'entretien, la Commune a profité des travaux du canton concernant la Route de Grandvaux, à la hauteur du collège du Plane. La conduite a été changée sur environ 40 mètres en traversée de chaussée.

Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)

Le conseil intercommunal est composé de 31 délégués des 8 communes et une association membres. Le nombre de délégués pour la commune de Forel (Lavaux) est de 5 (1 Municipal et 4 Conseillers communaux).

Le Comité Directeur est composé d'un représentant par identité membre, choisi et proposé par chaque Municipalité ou Comité directeur parmi ses membres.

Communes	Représentants	
Forel (Lavaux)	Jean-Marc Genton	Président
Ropraz	Stéphane Porchet	Vice-Président
Corcelles-le-Jorat	Benjamin Borlat	Membre
Bourg-en-Lavaux	Jean-Christophe Schwaab	Membre
Jorat-Mézières	Michel Rochat	Membre
Montpreveyres	Claude Küng	Membre
Vucherens	Urbain Cherpillod	Membre
Vulliens	Gary Cherpillod	Membre
AISFE (Servion, Ferlens, Essertes)	Thierry Menétrey	Membre

Le comité de direction est complété dans le cadre de ses tâches administratives par :

Maud Pfister	Secrétaire
Serge Delessert	Boursier
Samuel Grossenbacher	Bureau d'ingénieur

Les surveillants du réseau sont :

Didier Aguet
Jean-Marc Genton

L'assemblée intercommunale, organe législatif, s'est déterminée sur les 2 préavis suivants :

N°	Objets
01/2025	Comptes de l'AIEJ pour l'année 2025
02/2025	Budget de l'AIEJ pour l'année 2026

Les 2 objets ont été acceptés par l'assemblée des délégués.

Les comptes de l'AIEJ 2025 présentent un excédent de revenu de CHF 33'212.67. La principale raison est due à la vente d'eau plus importante que prévoyait le budget. Cet excédent a été attribué à un fond de renouvellement des installations.

9. Conclusions

Ce document résume l'activité de l'Exécutif durant l'année écoulée, entre gestion courante et projets phares.

La Municipalité reste à votre disposition pour tout complément et remercie chaleureusement notre personnel qui œuvre chaque jour pour que notre Commune fonctionne, et bien-sûr, vous Conseillères et Conseillers, dont l'engagement et le travail sont essentiels pour l'avenir de Forel et qui nous soutiennent dans nos tâches.

Un grand merci à vous tous et bonne lecture de ce rapport de gestion 2025 !

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2026.

Municipal responsable : M. Bernard Perret, Syndic.



RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE SAVIGNY-FOREL (LAVAUX)

- **Nos lecteurs**

La BSF étant liée à un réseau, il est difficile de comptabiliser exactement nos lecteurs.

Pour rappel :

Un lecteur inscrit dans Renouvaud par une autre bibliothèque mais fréquentant régulièrement la BSF n'est pas comptabilisé comme étant notre lecteur. C'est le cas par exemple des élèves de Savigny et de Forel enclassés à Mézières ou tout jeune lecteur fréquentant la bibliothèque publique mais enclassé dans un autre établissement (notamment ceux de Vers-Chez-Les-Blanc, Oron et Puidoux) : ils n'apparaîtront jamais comme lecteurs de la BSF quand bien même ils y viendraient chaque semaine.

Il est donc impossible de fournir des statistiques de lecteurs qui reflètent la réalité des lecteurs fréquentant la BSF.

Cela étant dit, 1176 lecteurs (scolaire et public) uniquement inscrits à Savigny ont été actifs en 2025 et nous comptons 95 nouveaux lecteurs.

- **Horaire d'ouverture publique (Service du prêt)**

Mardi	16h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

10 documents étaient autorisés simultanément pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 10 dvd étaient autorisés en plus des documents.

Le partenariat avec la plateforme numérique E-Bibliomedia s'est poursuivi, afin de proposer aux lecteurs une collection de plus de 7000 livres numériques et audio.

- **Activités du personnel**

Le service public était assuré par la bibliothécaire Spécialiste ID (60%) et son assistante AID (30%).

Pour rappel, le travail du personnel lors des ouvertures publiques consiste à gérer le prêt des documents, les ranger selon la classification lors de leur retour et renseigner les lecteurs.

Hors service de prêt, la bibliothécaire et l'assistante travaillent sur

- Le suivi des collections, choix et achats des documents.
- Le catalogage sur le réseau Renouvaud.
- Indexation matière et CDU (classification décimale universelle).
- L'équipement des documents pour le prêt et les réparations
- L'élimination (désherbage) des documents obsolètes ou trop abimés
- L'animation et mise en valeur des collections
- La gestion du site Web de la bibliothèque

La bibliothécaire a participé aux réunions professionnelles présentiels ou virtuelles, notamment les tables rondes du réseau Renouvaud, de Bibliosuisse et de Bibliomedia (réseau E-Bibliomedia).

Elle a également collaboré avec l'UAPE La Croc de Forel pour des choix réguliers d'une centaine de livres mis à la disposition des enfants dans leurs locaux.

- **Animations publiques**

Biblioweekend

Les bibliothèques publiques et scolaires ont collaboré pour organiser le Biblioweekend sur le thème des jeux.

Bébés lecteurs

Dans le cadre de l'éveil aux livres des tout-petits, la bibliothécaire a mis en place le projet des bébés lecteurs avec 6 rencontres en 2025.

Ce moment de rencontre est destiné aux enfants de 0 mois à 4 ans, accompagnés d'un adulte.

Le but est de créer un espace-temps pour la découverte d'albums au sein de la bibliothèque, dans une ambiance ludique.

Les enfants peuvent ainsi prendre contact, chacun à leur rythme et à leur manière, avec les « objets » livres et les univers qu'ils contiennent.

Garderie Cabolle

Nous avons proposé à la garderie Cabolle (Réseau APERO) une visite mensuelle à la bibliothèque dans le cadre de l'éveil aux livres. Ce rendez-vous est toujours fort apprécié.

Nous avons aussi organisé une matinée de contes pour la garderie le 26 novembre. 28 enfants de 0 à 4 ans et leurs accompagnantes étaient présents.

Nuit du Conte en Suisse

Mme Perreten, notre ancienne assistante-conteuse, nous a emmené dans un « voyage dans le temps », thème de l'année 2025.

Un nombreux public d'enfants et de parents étaient au rendez-vous.

Contes de Noël

Jeudi 11 décembre, nous sommes partis à la recherche du 4^e Roi Mage avec Mme Perreten.

Expositions

Les expositions mensuelles dans le couloir ont été reconduites cette année en partenariat avec la bibliothèque scolaire.

• **La bibliothèque en chiffres au 31 décembre 2025**

- 23416 documents à disposition des lecteurs
- 1469 nouvelles acquisitions (*documents imprimés : 1323, documents audiovisuels : 146*)
- 1176 lecteurs actifs inscrits uniquement à Savigny (*cf. paragraphe « nos lecteurs »*)
- 27951 documents prêtés

Ce rapport d'activité est ma dernière contribution à la gestion de la BSF.

Je me retire après 25 ans au service des lectrices et lecteurs de Savigny et de Forel.

Après avoir été mandatée en 2000 pour le projet de la future bibliothèque, j'ai eu le plaisir de recevoir les élèves dès la rentrée scolaire 2001 puis le public dès novembre 2002.

C'est donc après ¼ de siècle que je pars pour de nouvelles aventures et que je passe le témoin, en toute sérénité, à Mme Anne Brousoz.

Je remercie les Municipalités successives des deux communes et en particulier Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny, pour la confiance qui m'a été accordée et le soutien constant tout au long de ces années.

Savigny, le 28.01.2026

Françoise Vermot
Bibliothécaire



Association régionale pour l'action sociale de l'Est lausannois-Oron-Lavaux

Avenue de Villardin 2
Case postale 111
1009 Pully
Tél. 021/557 84 00

RAPPORT DE GESTION 2025 POUR LA COMMUNE DE FOREL (LAVAUX)

Association régionale pour l'action sociale (ARAS) de l'Est lausannois-Oron-Lavaux - ARASELOL

L'ARAS de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (ARASELOL) est une association de 13 communes dont fait partie la commune de Forel (Lavaux).

Pour rappel, deux membres de la Municipalité sont présents au sein des organes politiques de l'ARASELOL à savoir Monsieur Bernard Perret, Syndic, comme membre du Comité de direction et Monsieur Roger CORDEY, Conseiller municipal, comme délégué de la commune au sein du Conseil intercommunal.

Le Centre Social Régional (**CSR**) et l'Agence d'Assurances Sociales (**AAS**) constituent deux entités opérationnelles qui composent l'ARASELOL.

Les prestations octroyées par ces deux entités s'inscrivent dans le cadre des **régimes sociaux cantonaux** faisant partie de la participation à la cohésion sociale, anciennement appelée la facture sociale.

Rappelons au passage les régimes sociaux cantonaux qui font partie de la facture sociale dont le coût est réparti entre le canton et les communes :

1. Les prestations complémentaires à l'AVS/AI et l'aide aux personnes en EMS ;
2. Les subsides aux primes de l'assurance maladie ;
3. Le revenu d'insertion (aide sociale) et la participation cantonale à l'assurance chômage ;
4. Les subventions et aides aux personnes en situation de handicap ;
5. Les prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
6. Les bourses d'études et d'apprentissage.

Le Centre Social Régional (CSR)

Le CSR a pour mission de venir en aide aux personnes confrontées aux difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins élémentaires. Il octroie les prestations suivantes :

Une aide financière dans le cadre du Revenu d'insertion (RI). Le cadre légal et normatif cantonal prévoit les conditions d'accès à cette prestation financière.

Un appui social sous forme de soutien, d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement dispensé par une équipe sociale professionnelle.

Le CSR dispose de deux lieux de consultation à savoir Pully et Oron. *Les habitants de la commune de Forel (Lavaux) s'adressent à l'antenne d'Oron-la-Ville.*

Durant l'année 2025, le nombre total de dossiers, en provenance de la commune de Forel (Lavaux), ayant perçu une aide financière s'est élevé à 18.

L'Agence d'Assurances Sociales (AAS)

Regroupées sur deux sites (Pully et Oron), les AAS conseillent, renseignent, informent et orientent la population sur toutes les questions concernant ses droits et ses obligations en matière d'assurances sociales (AVS, assurance maladie, AI, Prestations complémentaires, allocations familiales, etc.). C'est l'antenne de l'AAS d'Oron qui dessert la population de Forel (Lavaux).

Pour 2025, la contribution de la commune de Forel (Lavaux) aux frais de fonctionnement de l'association représente un coût annuel de Fr. 0.90/habitant. En cas de résultat comptable excédentaire, la différence est rétrocédée à la commune. Ce qui a été le cas en 2024.

Les informations complémentaires relatives aux activités de l'ARASELOL figurent dans son rapport d'activité mis à la disposition de la Municipalité.

Création des établissements régionaux d'action sociale (ERAS) et refonte territoriale

Un travail de réflexion sur la future gouvernance des ARAS a été mené sous la houlette du Canton et a abouti aux décisions importantes suivantes :

La création des établissements régionaux d'action sociale (ERAS) qui vont reprendre les missions actuelles des ARAS à savoir assurer la prévention, offrir un appui social et délivrer le Revenu d'insertion. Il s'agit d'établissements autonomes de droit public qui seront pilotés au niveau régional par un Conseil d'établissement au sein duquel les communes seront représentées. En tant qu'associations de communes, les ARAS seront donc appelées à être dissoutes à moyen terme. Les ERAS démarreront en principe au 1^{er} janvier 2027, une fois que la Loi cantonale qui les régira aura été approuvée par le Grand Conseil.

La création des ERAS va être accompagnée d'une refonte territoriale des ARAS afin d'harmoniser le nouveau découpage à celui des associations et fondations de l'aide et des soins à domicile. C'est ainsi que l'ARAS de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (ARASELOL) va fusionner avec celle de Prilly-Echallens. Ces deux ARAS formeront l'ERAS du Centre vaudois. Le but de cette refonte étant de renforcer la collaboration entre tous les acteurs du domaine social et médico-social. Les travaux relatifs à cette fusion ont démarré mais n'auront en principe pas d'incidence ni sur les sites d'accueil, ni sur la délivrance des prestations.

Pully, le 23.02.2026